Annexe 1

Procédure

Demande d'aménagement du temps de présence l'après-midi en Petite Section

Le directeur informe les responsables légaux de **la possibilité d'un aménagement du temps de présence des heures de classe de l'après-midi** pour leur enfant au moyen du courrier type *(annexe 2)*

Le directeur transmet aux responsables légaux de l'enfant souhaitant un aménagement les formulaires de **« Demande d'aménagement du temps de présence… »**

Formulaire A ou B

Le directeur émet un avis et transmet sans délai la **"Demande d'aménagement"** à l'IEN.

L'IEN autorise ou refuse la demande de la famille.